

« Ribambelle » : projet d'accueil

Structure d'accueil ATL. Place d'Anseroeul, 1A 7750 Anseroeul

Accueillant(e)s : Claes Danielle
Foucart Mégane
Delvenne Victor

I. Responsables

L'ATL. est un projet piloté par l'Administration Communale de Mont-de-l'Enclus, sous la direction de :

- Monsieur Jean-Pierre Bourdeaud'huy, Bourgmestre ;
- Madame Magda Mas, Echevine de l'ATL. ;
- Madame Marie-Rose Maes, Directrice Générale ;

Le coordinateur de L'ATL. Monsieur Victor Delvenne, engagé à mi-temps, coordonne les activités sur l'entité de Mont-de-l'Enclus.

Nom du pouvoir organisateur : Administration Communale de Mont-de-l'Enclus

Adresse : Place d'Amougies 2, 7750 Mont de l'Enclus

Téléphone : 069/76-82-63

Email : info@montdelenclus.be

Site Internet : <http://www.montdelenclus.be>

Nature : Pouvoir publique



II. Les objectifs généraux



Le milieu d'accueil met à la disposition des enfants toute une panoplie de jeux, d'intérieur et d'extérieur, bricolage permettant le développement de l'enfant, il y a par ailleurs un coin lecture, un coin poupée, un tapis avec voitures et garage, un coin mécanique, un coin dînette, un coin magasin, un petit espace « délassément » (3 petits fauteuils), à côté de la petite maison en plastique, un espace jardin et un espace cour. En 2021, la structure sera repeinte et complètement réaménagée avec un mobilier neuf.

L'enfant aura le libre choix de participer ou non aux activités proposées par l'équipe ATL. (art 2)

Un enfant qui n'aime pas réaliser un bricolage peut très bien dessiner seul sur une petite table, jouer avec un jeu de société ou simplement ne rien faire et nous regarder ou se reposer. Il sera simplement surveillé par l'encadrant.

Le milieu d'accueil favorisera le développement, la confiance en soi et l'autonomie. (art 4)

Chaque enfant est mis en valeur par le personnel et encouragé dans la réalisation de ses créations. Elles sont exposées ou montrées aux autres avant d'être rendues aux parents. Il est soutenu dans les différents gestes à réaliser. Le professionnel l'invite à essayer d'aller plus loin et à progresser lors de chaque nouvelle expérience.

Le milieu d'accueil veillera à ce que les activités proposées contribuent au développement de la socialisation. L'enfant pourra s'exprimer personnellement et spontanément. (art 5)

Des grands jeux de groupe en équipe (mixte grands et petits) sont programmés le mercredi après-midi, pendant les journées pédagogiques et de stage (jeu de l'oie, jeu de piste, stratégie géant). Chacun peut ici émettre son avis, sa stratégie, le tout cautionné par le regard de l'adulte. Des activités de mimes pour petits et grands aident parfois les plus timides à s'épanouir.

Le milieu d'accueil veillera à ce que les activités proposées soient bien en concordance avec l'âge des enfants présents, tout en veillant à être attentif quant aux besoins ou attentes de ces derniers. (art 6)

Les jeux de société, puzzles, lego etc... sont rangés sur deux étagères différentes, une pour les petits et une pour les grands. Sur l'une, il faut que l'enfant sache lire afin de pouvoir employer ce qui s'y trouve ex : le pendu, le trivial poursuite, qui-es-ce ? etc..., sur l'autre non. Une sélection naturelle s'effectue de par l'enfant lui-même, si tel n'est pas le cas, l'adulte est

là pour le guider et lui proposer des solutions. Une troisième très accessible, est à disposition des tout petits avec des jeux spécifiques pour les 2,5 à 4 ans.

Le milieu d'accueil veillera, à préserver la notion de « temps libre », particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

C'est ainsi que l'enfant pourra au choix entreprendre l'activité proposée par le professionnel, faire un jeu seul ou en groupe ou ne « rien faire », mais toujours sous la surveillance d'un responsable. (art 7)

L'enfant qui intègre l'accueil après l'école range son cartable et ses cahiers. Il commence son activité temps libre par une pause toilette et un passage obligatoire au lavabo pour se laver les mains avant de prendre son 4 heures. Il se déconnecte ainsi complètement du monde scolaire. Lorsque tous ont terminés, ils débarrassent la table avant de commencer les activités de jeux ou de bricolage, seul ou en groupe. Certains ne veulent rien faire et décompressent calmement en regardant les autres. Le tout étant suivi d'un œil attentif par le professionnel.

Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé, veille à assurer une vie saine aux enfants, au sein de la structure. Lors des stages, un repas chaud équilibré est donné aux enfants.

Nous veillerons à la tenue du dossier médical, à la médication s'il y a lieu. Les médicaments sont donnés uniquement sur prescription médicale. Lors des collations de 10H00 et 16H00, nous veillons à ce que l'enfant ne mange pas trop de bonbons, de chocolat. Nous l'incitons plutôt à manger des fruits, des yaourts ou des tartines.

De respecter le rythme de vie de l'enfant (ex : sieste) (art 8)

Le personnel propose aux enfants qui le désirent, de faire une sieste dans le local social tout proche qui est maintenant rénové et mis à disposition. Un accueillant est spécialement dédié à la surveillance de cette activité.



Le milieu d'accueil, évitera toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des encadrants. (art 9)

Le personnel insiste sur le fait que tout le monde joue avec tout le monde. Lorsque nous sortons pour se promener, les enfants doivent se donner la main. L'accueillant(e) veille à ce que ce soit chaque fois avec un enfant différent. Le personnel discute avec chaque parent et y consacre la même attention.

Le milieu d'accueil a prévu la possibilité d'accueillir des enfants non valides, un aménagement au niveau infrastructure a été mis en place, pour que ceux-ci puissent participer de manière concrète à la vie collective. (art 10)

Notre structure a un WC. aménagé pour que les enfants ayant un handicap physique léger puissent y aller. Cependant dans la réalité, nous n'accueillons pas d'enfants handicapés. Nous n'avons que quelques enfants ayant un léger retard intellectuel. Il est impossible pour le personnel d'accueillir des enfants ayant un handicap lourd.

Le milieu d'accueil veillera à ce que toutes les familles puissent avoir accès à la structure. L'équipe sera attentive, à ce que la participation financière, ne soit pas un obstacle pour les familles en difficultés. L'équipe pourra orienter ces familles, vers des services ou associations compétentes en la matière et ainsi les aider concrètement. (art 11)

En soirée, l'accueil a été scindé en 2 groupes, les primaires qui restent à l'école avec une accueillante jusqu'à 17H30 et les maternelles qui rejoignent la structure « Ribambelle » dès 16H00 avec une autre accueillante. Ceci a été mis en place pour faire face au nombre croissant d'enfants présents en soirée et permet ainsi de répondre à toutes les demandes. Les désirs et souhaits différents des enfants sont ici ainsi mieux gérés suivant l'âge. Cependant lors des stages et journées pédagogiques, la structure ne peut accueillir qu'un nombre limité d'enfants et ne peut ainsi répondre à toutes les demandes. Les familles rencontrant des difficultés financières peuvent en discuter avec l'équipe. Une stratégie de paiement est alors mise en place par les deux parties de manière à répondre aux possibilités des parents. Si de grosses difficultés apparaissent, la famille est dirigée vers le CPAS de la commune afin de trouver une solution. En aucun cas, l'enfant ne sera pénalisé.

Le milieu d'accueil veillera à ce que tous les enfants puissent participer et ce, de manière égale à toutes les activités programmées. (art 12)

Les accueillantes veillent particulièrement à motiver chaque enfant quant à la participation aux activités prévues et l'adaptation de l'activité par rapport aux âges et goûts des enfants.

Le milieu d'accueil, veillera au départ de l'engagement, à ce que chaque membre composant l'équipe d'accueil possède une qualification suffisante quant à leur mission. (art 13)

L'équipe actuelle est composée :

- D'un accueillant ayant un diplôme d'éducateur A1
- D'une accueillante ayant un diplôme d'éducatrice A2
- D'une accueillante ayant un diplôme d'éducatrice A2.

Le milieu d'accueil, incitera le personnel à suivre des formations extérieures tant sur le plan lié à la fonction, que sur la formation professionnelle liée au développement de l'enfant (formation continue). (art 14)

Le personnel ATL participe régulièrement à des formations continues destinées aux professionnels de l'Accueil Temps Libre. Le quota des 50H00 de formation obligatoire sur 3 ans est scrupuleusement respecté.

Le milieu d'accueil tentera de concilier de manière la plus concrète possible, la demande de l'enfant et de sa famille, quant à la notion « d'accueil » ou de « garde ». (art 15)

Le milieu d'accueil informera chaque famille confiant leur(s) enfant(s) par la remise du projet, tant sur le plan pédagogique, qu'administratif.

Permettant ainsi pour chaque famille d'évaluer et même d'échanger sur le contenu de celui-ci, en vue de faire encore évoluer la qualité d'accueil du service. (art16)

Lors de l'inscription de l'enfant, le projet pédagogique de la structure sera remis aux parents en même temps que le dossier médical à remplir et les règles du RGPD à suivre. Le personnel accueillant sera particulièrement attentif aux remarques des parents dans le but d'améliorer la qualité d'accueil.

Le milieu d'accueil instaurera une relation de complicité avec chacun pour qu'il y ait complémentarité entre l'esprit de la « structure » et les différents lieux de vie que l'enfant côtoie. (art 17)

Le milieu d'accueil sera attentif, pour que les actions entreprises au sein de la structure d'accueil, ne deviennent un frein pour l'enfant venant d'origine ethnique différente, d'un milieu défavorisé ou un enfant moins valide. (art 18)

Les activités et jeux proposés sont adaptés en fonction des enfants présents. Si l'accueillant(e) remarque qu'un enfant a des difficultés, l'activité sera simplifiée ou expliquée d'avantage de manière à ce que chaque enfant puisse la comprendre et la réaliser sans problème et à son propre rythme.

Le milieu d'accueil favorisera le partenariat avec les associations de l'entité, contactera d'autres structures d'accueil en vue d'échange. (art 19)

Des activités sont organisées le mercredi après-midi en partenariat avec le Centre de Lecture Public et l'Espace Public Numérique, la Clé de Fa, le Centre Culturel etc.... Pour Pâques, une chasse aux œufs est programmée en partenariat avec le Centre Protestant. Lors des stages nous avons différents partenariats qui sont organisés avec les différentes structures en place sur l'entité ou dans les villages voisins. Le mercredi après-midi, un atelier théâtre est organisé au sein même de « Ribambelle » par une accueillante.

Le projet d'accueil fera l'objet d'une évaluation plus conséquente tous les trois ans. (art 20)

Le milieu d'accueil veillera à l'implémentation du référentiel psychopédagogique développé par l'ONE. Lors des réunions d'équipe, des situations sont recherchées et analysées avec l'aide du référentiel. Ce dernier reste en permanence à la portée du personnel et chacun peut ainsi le consulter à son propre rythme.

Les enfants peuvent rentrer et sortir de notre structure d'accueil à tout moment pourvu qu'ils soient accompagnés du parent responsable, ou d'une personne désignée par écrit par les parents. Un enfant peut rentrer seul à la maison, si une autorisation écrite parentale nous est donnée.

L'accueillant(e) instaure une relation particulière avec chaque enfant à des moments bien précis ex :

-Lors du passage aux toilettes (aide pour les plus petits, passage au lavabo pour laver les mains pour tous).

-Lors d'activités ou de jeux individuels.

-Lors des repas.

-A l'arrivée d'un parent il y a échange sur le déroulement du temps libre. Ce point favorise aussi le développement de la relation de confiance qui doit être instaurée entre adultes.

Une relation d'écoute et de confiance plus forte peut alors éclore et déboucher sur un travail de synergie entre tous les intervenants.

III. les objectifs prioritaires.

Le développement physique de l'enfant

L'environnement rural proche qu'offre la structure, permet aux enfants d'effectuer des balades et les nombreux espaces verts avoisinants seront utilisés pour pratiquer des activités sportives.

Certaines activités avec déplacement hors entité sont programmées le mercredi après-midi, lors des stages ou journées pédagogiques. Elles permettent aux enfants l'accès à la piscine, aux plaines de jeux extérieures, ...

Selon les tranches d'âges, la programmation des activités tiendra compte des rythmes de vie et des besoins des enfants. Des groupes sont ainsi formés (2,5 à 5 ans et 6 à 12 ans). Ils permettent le dosage de la difficulté dans les jeux, dans le kilométrage des balades etc...

Pour les petits, l'activité est plus courte (maximum 20 minutes), plus diversifiée (2 à 3 différentes) sur une demie journée. Le temps libre encadré est plus conséquent, certains en profitent alors pour s'isoler et flâner.

Pour les plus grands, l'idéal serait de pouvoir scinder la tranche d'âge en deux : 6 à 9 ans et 10 à 12 ans. Le manque de personnel ne nous le permet pas. Cependant, nous tenons compte de la différence d'âge dans les jeux, une difficulté est ajoutée pour les plus grands. Lors des balades, une course dans un champ non cultivé, dans une carrière voisine est programmée. Les plus jeunes chronomètrent alors par exemple le temps de parcours des aînés. Le temps des activités est allongé par rapport aux petits, seul un grand jeu peut être programmé pour la matinée ou pour l'après-midi.

L'intégration sociale de l'enfant

L'ATL accueille tous les enfants avec le même soin, quel que soit leur origine sociale, leur nationalité.



La structure veille à ce que l'accès aux enfants ne soit pas freiné par la contribution financière, auquel cas une aide pourrait se justifier.

Durant les activités organisées, l'accueillant(e) a le souci d'instaurer un climat de tolérance et de coopération entre les enfants.

Des possibilités de choix d'activités sont offertes aux enfants, ce qui permet de prendre en compte leurs différentes potentialités.

Pour certaines activités, des enfants des différents groupes d'âges participent à des activités communes permettant des échanges et une prise en charge des plus petits par les plus grands.

Une aide individualisée est apportée à l'enfant en cas de problème particulier ainsi qu'un contact avec ses parents si nécessaire.

L'apprentissage à la citoyenneté

Les enfants sont associés à l'élaboration de règles de vie à respecter durant l'accueil et les stages. Un rappel visuel du règlement est affiché sur la porte du local.

Selon les types d'activités, l'accueillant(e) permet aux enfants de développer des capacités d'autonomie et de responsabilité (monde extérieur, règles de vie, code de la route etc...).

Dans l'utilisation de l'espace et du matériel, les enfants sont initiés au respect de l'environnement et des infrastructures mis à leur disposition.

Une collaboration avec le centre public de lecture ainsi que l'espace public numérique permet aux enfants de découvrir le monde du multimédia, des livres etc...

Une collaboration avec le Centre Culturel permet aux enfants de découvrir différents spectacles et films durant les mercredis après-midi.



IV. Types d'activités proposées

Pour favoriser le développement physique de l'enfant

En utilisant les différentes infrastructures et le matériel disponible, une multitude d'activités variées et de jeux extérieurs font partie du programme adapté à chaque groupe d'âge : foot, vélo, basket, course, marelle, saut à la corde,.....

Des activités spécifiques nécessitant un équipement ou un environnement particulier sont organisées à l'extérieur pour certains groupes : piscine, promenade en nature, salle communale,....

L'importance du jeu à l'extérieur reste une priorité de tous les instants aux yeux du personnel accueillant.

Un vaste matériel de bricolage permet aux accueillants (es) de proposer aux enfants différentes activités adaptées à leurs souhaits.

L'organisation des activités sur une journée tient compte des besoins des enfants : moments de temps libres et d'activités au choix, sieste pour les plus petits,...

Pour favoriser l'intégration sociale de l'enfant

Certains jeux collectifs visent particulièrement des compétences de socialisation : jeux de coopération, d'entraide, jeux de piste dans le jardin de l'école, au Mont de l'Enclus,.....

Des activités spécifiques mobilisent les capacités d'expression et de communication : théâtre guignol, jeux de mimes, ...

Pendant le déroulement des activités, le personnel sera attentif au comportement des enfants et insistera sur le respect de l'autre, la tolérance, l'entraide et l'écoute entre les enfants.

Pour développer l'apprentissage à la citoyenneté

Dans le groupe, l'accueillant(e) pratique la concertation avec les enfants pour l'élaboration des activités et des règles de fonctionnement à respecter.

Le respect de l'environnement est mis en pratique par le maintien des infrastructures en état de propreté (tri des déchets, respect du matériel utilisé, nettoyage du matériel utilisé...)

L'apprentissage de la vie en groupe, du respect des règles de vie en société sont expérimentés par les enfants dans le vécu quotidien ou lors des stages et des activités spécifiques les sensibilisent à certains aspects en particulier (activités au centre public de lecture, à l'espace public numérique, bois du Mont-de-l'Enclus, plaines de jeux extérieures...)

Les interactions entre les enfants, prise en charge des plus jeunes par les plus grands lors du déroulement d'activités spécifiques.

V. Type d'accueil

La « Ribambelle » est un Accueil Temps Libre intégré dans un programme CLE.

L'accueil est organisé : Le soir de 16H00 à 19H00

Le mercredi de 12H00 à 18H00

Le nombre d'enfants présents est variable, il est de 10 à 20 enfants suivant les jours et l'heure.

Deux accueillant(e)s prestent : le soir de 16H00 à 19H00.

Le mercredi, trois personnes travaillent de 12H00 à 18H00.

Les journées pédagogiques, une personne travaille de 7H30 à 17H30 et deux personnes de 8H00 à 17H00.

Pour le mercredi et journées pédagogiques, les enfants apportent leur 10H00, leur pique-nique et leur boisson. A 16H00, la collation est offerte par l'Administration Communale.

Les enfants disposent de deux tables, une pour les primaires et l'autre plus petite, pour les maternelles.

Les enfants vont aux toilettes, ensuite ils se lavent les mains avant de passer à table.

Le personnel encadrant dispose de petits lits qui permettent ainsi aux tout petits de pouvoir faire la sieste si nécessaire.

Différentes activités sont proposées aux enfants et permettent ainsi de découper la journée ou l'après-midi.

Bricolage, peinture, dessins, jeux d'intérieur, jeux d'extérieur, balade, histoire comptée, découverte de la bibliothèque et livres, confection et interprétation d'une pièce de théâtre présentée aux parents lors de l'après-midi des familles de l'ATL, initiation à l'informatique, sieste et temps libre encadré sont au programme. Deux groupes suivant les âges (2,5 à 5 ans et 6 à 12 ans) sont formés et entourés par un adulte responsable de son groupe.

Lors de congés pédagogiques, une inscription préalable est demandée aux parents car l'accueil ne peut accepter que 20 enfants maximum.

Durant les vacances scolaires, la structure d'accueil « Ribambelle » propose différents stages à thème.

Elle ouvre ses portes :

-1 semaine lors des vacances de carnaval en partenariat avec le Centre Protestant d'Amougies, Rue Verte Voie 16 à 7750 Amougies. Les activités se déroulent dans les installations du Centre protestant. Contact Vanlaere Jonathan au 0476/91 50 63

-2 semaines lors des vacances de printemps

-4 semaines lors des vacances d'été (les deux dernières de juillet et les deux premières d'août), en partenariat avec les plaines de jeux communales qui elles proposent un stage les deux premières semaines de juillet et les deux dernières du mois d'août (adresse maison de village d'Orroir Rue du Profondrieux contact Vicky Duquesne au 069/76.82.63).

-1 semaine lors des vacances d'automne

-2 semaines lors des vacances d'hiver

VI. La participation financière

La redevance est due par la personne qui confie les enfants à l'accueil.

Le montant est fixé par l'Administration Communale.

A ce jour, il est fixé à 1€ de l'heure

Pour les familles nombreuses, le troisième enfant sera gratuit, à condition de la présence simultanée de l'ensemble de la fratrie, uniquement en période scolaire et journée pédagogique.

Pour les journées pédagogiques, le prix est de 5€ la journée et 2,50€ la demi-journée.

En période de stage, chaque enfant paie 5€ la journée avec repas chaud offert à midi.

Mensuellement, un relevé des heures de présence de chaque enfant est fait et est communiqué aux parents. Ces derniers règlent alors la note au moyen de liquide ou par bancontact.

Pour les familles en difficultés financières, une demande auprès d'organismes appropriés, peut être faite.

VII. Accessibilité

Conformément aux principes d'égalité et de non-discrimination, l'accessibilité à l'Accueil Temps Libre est assurée à tous les enfants, quelle que soit l'occupation professionnelle des parents ou leur temps de prestation.

Priorité aux enfants fréquentant l'école de l'entité durant la semaine et durant les journées pédagogiques.

Priorité à tous les enfants de l'entité en période de congés scolaires.

Nous restons attentifs au fait que le lieu d'accueil, ne devienne pour certains parents une « occasion » d'échapper à leur responsabilité parentale.

VIII. Inscription

La première fois, l'enfant sera accueilli sans devoir obligatoirement remplir dans son entièreté le dossier administratif.

La deuxième fois, le parent déposera l'enfant et le dossier administratif dûment complété.

Un dossier sera demandé à chaque enfant :

- coordonnées personnelles de l'enfant, des parents ou responsable.

- Informations médicales utiles pour l'accueillant (surtout les vaccinations pour la sécurité des enfants).

- autorisation signée des parents pour la participation de l'enfant aux activités.

- personne à contacter en cas d'urgence.

- autorisation signée des parents pour prendre les mesures nécessaires d'urgences.

- personne amenée à récupérer l'enfant.

- RGPD signé.

IX. Règlement d'ordre intérieur

Pour l'accueillant(e) :

- L'accueillant(e) sera attentif (ve) et ne négligera aucune opportunité pour apprendre les préceptes du « savoir vivre ».

-Il (elle) a pour souci d'inculquer à chaque participant un sentiment de devoir et de respect pour toutes les personnes et choses.

-Il (elle) veille aux règles de bienveillance : une tenue et un langage digne de sa mission.

-L'accueillant(e) concentrera la majeure partie de son travail à faire acquérir aux enfants la propreté, l'ordre, la dignité et la tolérance.

Dans le cadre de leurs fonctions, les membres de l'équipe pédagogique se doivent de garder, en toutes circonstances, une attitude digne et correcte.

Ceux-ci ne poseront aucun acte susceptible de constituer un mauvais exemple.

-L'accueillant(e) durant les périodes de travail consacrera son temps à tous les enfants sans en favoriser ou en négliger aucun.

-L'accueillant(e) ne tiendra jamais de propos vexant envers n'importe quel participant au sein de la structure.

-L'équipe éducative aura le cœur à travailler dans un local aéré et propre, embelli de travaux réalisés par les enfants.

L'accueillant(e) remplira soigneusement le registre de présences officiel conformément aux instructions ainsi que tout autre registre dont la tenue est obligatoire et nécessaire au bon fonctionnement interne.

-Elle (il) est présent(e) avant l'arrivée des enfants.

-Une personne restera présente jusqu'au départ du dernier enfant.

-Tout retard (non motivé) des parents et ce de manière répétitive, sera signalé afin de pouvoir prendre des mesures adéquates dans l'intérêt de toutes les parties.

-Une farde avec les coordonnées des parents, les fiches médicales et les documents d'assurance seront à la disposition du personnel encadrant dans l'armoire de la « Ribambelle ».

-Les enfants sont sous la responsabilité de l'accueillant(e). A aucun moment, il ou elle ne peut les laisser sans surveillance.

-Les horaires sont fixés par l'Administration Communal avec l'équipe éducative, dans un souci de préserver les intérêts de tous.

-Toute absence de l'accueillant(e) sera signalé(e) le plus rapidement possible avant le début de l'accueil au Directeur Général ou son remplaçant qui prendra les mesures nécessaires pour veiller à son remplacement.

-Des cycles de formation pour accueillant(e) sont organisés dans le but d'améliorer la qualité d'accueil.

Pour les parents :

-La première fois, l'enfant sera accueilli sans devoir obligatoirement remplir dans son entièreté le dossier administratif.

-La deuxième fois, le parent déposera l'enfant et le dossier administratif dûment complété.

-Les enfants devront être repris dans le hall d'accueil car ils ne seront pas autorisés à sortir seul du bâtiment, sauf dérogation écrite de la part des parents.

-En cas de non respect des horaires de fermeture, l'enfant restera en compagnie de la personne responsable.

Il y aura comptabilisation du retard au tarif officiel.

-En cas de non-paiement de factures, une suspension d'accueil de l'enfant peut être envisagée par l'Administration Communale jusqu'au règlement de cette dernière.

- l'accueillant(e) devra entretenir de bonnes relations avec les parents. Ces derniers lui feront part de leurs attentes et remarques constructives.
- En cas de restriction, les parents signaleront de manière claire et précise le nom des personnes habilitées à reprendre les enfants.

Pour les enfants :

Au cours des premières séances d'activités, les enfants construisent les règles de vie avec l'accueillant(e).

Quelques principes seront cependant mis en avant, Les enfants devront :

- Parler doucement
- Se déplacer sans courir
- Eviter de se bousculer
- Ne pas grimper sur les tables
- Respecter le mobilier, les locaux, le matériel
- Nettoyer et ranger les tables après le dîner ou le goûter
- Respecter les affaires d'autrui
- Ranger les manteaux au portemanteau, les cartables à l'endroit prévu
- S'entraider les uns les autres
- Respecter la sieste
- Utiliser un vocabulaire adéquat
- Dire « bonjour, au revoir, merci »
- Ecouter l'autre jusqu'au bout de son message
- Demander à l'accueillant(e) l'autorisation d'utiliser un jeu
- Ranger le jeu après utilisation

Assurance :

Les enfants accueillis à la structure d'accueil sont couverts par une assurance Responsabilité Civile et Accident Corporel.

Pour les cas non prévus par le présent règlement et pour tout litige qui surviendrait, seul le Collège Communal est habilité à prendre une décision.

Les parents signeront la prise de connaissance du règlement d'ordre intérieur de la structure.

Procédure en cas d'accident :

1. Pour un enfant

- Appeler le docteur de l'institution (Docteur Speleers 069/76 93 61 ou Docteur Boucart 0493/83 03 45) et une collègue ou l'échevine, si la situation le nécessite.
- Appeler l'ambulance pour des situations graves (112)
- Accompagner l'enfant à l'hôpital si absence des parents.
- Prévenir les parents et décrire la situation.
- Remplir les papiers d'assurance.
- Prévenir le service comptabilité afin qu'il puisse déclarer les faits.

2. Pour un membre du personnel

- Appeler le docteur de l'institution (Docteur Speleers 069/76 93 61 ou Docteur Boucart 0493/83 03 45) et une collègue ou l'échevine, si la situation le nécessite.
- L'échevine qui habite à 2 km de la structure peut être présente dans un laps de temps très court.
- La 2^{ème} accueillante qui habite aussi très près de la structure peut être présente rapidement.
- Le coordinateur peut être présent dans la demi-heure.
- Remplir les papiers d'assurance.
- Prévenir le service comptabilité afin qu'il puisse déclarer les faits.